



TRICAT

CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2020

Généralités

Toute passation de commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente. Les prospectus et tarifs édités par TRICAT, ainsi que les caractéristiques et informations données dans nos documents et catalogues sont des documents non contractuels n'ayant qu'une valeur indicative.

Commande.

Aucune commande ne sera prise en considération non accompagnée d'un bon sur papier à en-tête commercial dûment signé et daté. Toute commande ne devient définitive qu'après règlement du premier acompte et confirmation par email de son acceptation par la société TRICAT.

Prix et conditions de règlement

Aucun bateau ne peut être livré, départ chantier, sans paiement intégral préalable. Les conditions de règlement figurent sur le bon de commande.

Réception des bateaux et transfert des risques

La livraison, s'effectue au chantier naval TRICAT. Elle est matérialisée soit par la facturation et le paiement intégral soit par le PV de livraison.

La livraison opère immédiatement le transfert des risques à la charge de l'acquéreur.

Les dommages que pourrait subir le bateau après la livraison, même pendant la mise en main, sont de la responsabilité de l'acquéreur. Il s'engage, en conséquence, à souscrire à ses frais tous contrats d'assurance les garantissant.

Réserve de propriété

Le transfert de la propriété des marchandises livrées demeure subordonné au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. La présente clause de réserve de propriété ne fait pas obstacle au transfert à l'acquéreur des risques de perte ou de détérioration des biens soumis à réserve de propriété ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner, dès la livraison du bateau objet du présent contrat au lieu de livraison indiqué dans le Bon de Commande.

Ventes intracommunautaire ou ventes à l'export

En cas de vente à l'export, l'acheteur fera son affaire personnelle à ses frais de toutes démarches administratives nécessaires à l'utilisation normale du Produit.

Garanties et responsabilités

Nos trimarans et nos prestations bénéficient d'une garantie de vingt-quatre mois à compter de la date de facturation, garantie limitée, au choix de la société TRICAT, au remplacement ou à la réparation gratuite de toute pièce reconnue défectueuse par les services techniques TRICAT, et ce sans aucune indemnité d'aucune sorte (tout autre frais étant à la charge de l'acheteur). Notre garantie se limitant au prix qui a été payé. Toutefois, notre garantie ne s'étend pas aux appareils ou accessoires qui ne feraient l'objet d'aucune garantie contractuelle de la part des fabricants. De même, sont exclues l'usure normale, les fissures, les craquelures, ou décoloration du gelcoat, et toute détérioration résultant de l'inobservation des préconisations d'entretien. Dans la mesure du possible cette garantie s'exerce sur des bateaux ramenés à notre atelier. Les frais de transport ou de déplacement afférent à une prise en charges de la garantie sont à la charge du client.

Délais de livraison

En raison de la variété des circonstances qui peuvent influencer sur la fabrication et la préparation des bateaux vendus par TRICAT, les délais sont donnés sans engagement de la part de TRICAT. Cependant, à moins d'une difficulté particulière d'exécution de la commande signalée à l'acheteur ou cas de force majeure, TRICAT s'engage à livrer le client dans un délai raisonnable.

En cas de retard de règlement du client de plus d'un mois, empêchant TRICAT de livrer le client, TRICAT se réserve le droit de facturer des frais de stockage et des pénalités de retard sur les sommes dues, au taux légal d'intérêt.

Droit de rétractation

Conformément au Code de la Consommation, l'acheteur dispose d'un délai de 14 jour franc à compter de la date de signature de la commande lorsque celle-ci est effectuée à distance. Lorsque la vente s'effectue au chantier TRICAT ou sur un salon, le droit de rétractation ne s'applique pas. Pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs la demande de rétractation devra être effectué par lettre recommandée avec accusé de réception.

Litige

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de VANNES sera seul compétent, même s'il y a pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Le droit français, notamment les dispositions particulières au droit maritime, sera applicable.

Eco participation : LE chantier Naval TRICAT rappelle à son Client que l'écotaxe doit être acquittée par ce dernier, et qu'en cas de non-paiement elle ne saurait être tenue responsable.

Bon pour accord, le

Signature du client